**GRAND CONSEIL** **M 3181-A**
**de la République et canton de Genève**

*Date de dépôt : 29 octobre 2026*

# Rapport

**de la commission de l'économie chargée d'étudier la proposition de motion de Sylvain Thévoz, Nicole Valiquer Grecuccio, Jean-Pierre Tombola, Caroline Renold, Oriana Brücker, Léna Strasser, Diego Esteban : L'Etat de Genève doit contribuer à renforcer l'éthique du négoce**

*Rapport de majorité de Vincent Subilia (page 4)*
*Rapport de minorité de Leonard Ferati (page 34)*

ATAR ROTO PRESSE – 80 ex. – 11.26

# Proposition de motion
**(3181-A)**

## L'Etat de Genève doit contribuer à renforcer l'éthique du négoce

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

– la forte croissance de l'industrie minière stimulée par la demande accrue en matières premières des économies émergentes et par l'essor des technologies de l'information et de la communication (TIC) et des technologies « vertes » ;
– la nécessité de mettre en œuvre des cadres réglementaires internationaux visant à garantir une traçabilité stricte des minerais et à responsabiliser les entreprises dans leurs chaînes d'approvisionnement ;
– la nécessité du renforcement des capacités institutionnelles locales, permettant aux gouvernements de mieux gérer les ressources naturelles tout en protégeant les populations vulnérables ;
– la nécessité de renforcer la diversification économique dans les régions minières afin de réduire la dépendance aux minerais comme unique source de revenus ;
– l'encouragement à une économie circulaire, axée sur le recyclage et la réutilisation des matériaux pour limiter l'extraction primaire ;
– que l'initiative populaire « Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement », communément appelée « Initiative pour des multinationales responsables », qui était en faveur du devoir de diligence et proposait une responsabilité civile en cas de violation des droits humains ou de l'environnement, a été soumise en votation le 29 novembre 2020 et adoptée par 50,7% des suffrages exprimés (oui à 64,16% à Genève !), mais que seuls 8 cantons et un demi-canton l'ont acceptée alors que 12 cantons et 5 demi-cantons l'ont rejetée ;
– la nécessité d'une transition vers un modèle économique durable exigeant une mobilisation collective qui place les droits humains et la préservation écologique au cœur des priorités scientifiques, politiques et sociales ;
– le bénéfice que Genève tire de la présence sur son territoire de géants de l'extraction minière et du négoce de matière première, et la responsabilité politique, éthique et sociale qui en découle,

invite le Conseil d'Etat

– à effectuer un examen renforcé des pratiques de négoce à Genève et à effectuer un travail de transparence sur la provenance des matières premières négociées à Genève par un rapport rendu au Grand Conseil ;
– à soutenir toute initiative visant à enquêter et à réglementer l'importation et le commerce de matières premières dont l'origine est liée à des conflits armés et à des violations graves des droits humains.

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

**Rapport de Vincent Subilia**

La proposition de motion 3181 a été déposée en date du 10 décembre 2025 et étudiée à la commission de l'économie sous les présidences de M. Vincent Canonica puis de Mme Francine de Planta, lors des séances du 30 mars 2026, puis des 15 et 30 juin 2026.

Les procès-verbaux ont été tenus avec diligence par M. Nicola Martinez.

Que chacun soit ici remercié de sa contribution aux travaux de la commission.

Saisie de cette proposition de motion émanant de sept députés, la commission a naturellement débuté ses travaux par l'audition du premier signataire et auteur de celle-ci, le député Sylvain Thévoz.

**Audition de M. Sylvain Thévoz**

Le premier signataire de la motion indique que celle-ci s'inscrit dans un champ politique déjà connu, celui de l'initiative multinationales, qui exige de celles-ci le respect des droits de l'homme et la protection de l'environnement en Suisse et à l'étranger. Il rappelle que cette initiative, soumise au vote du peuple en 2020, a été « acceptée par le peuple mais refusée par la majorité des cantons ». Il précise qu'un contreprojet a été adopté, lequel impose aux multinationales de présenter un rapport de durabilité en complément du rapport annuel, mais qu'il est jugé peu contraignant et ne satisfait pas le comité de l'initiative multinationales.

M. Thévoz indique qu'un large front d'associations a relancé la démarche avec une deuxième initiative multinationales en janvier, laquelle a récolté plus de 287 000 signatures en 3 mois. Il indique que le peuple est ainsi appelé à se prononcer à nouveau sur la question d'un cadre contraignant pour les multinationales afin qu'elles assument davantage la responsabilité des activités des entreprises qu'elles emploient à l'étranger.

Le motionnaire relève que la motion au niveau cantonal s'inscrit dans ce débat et vise, indépendamment des sensibilités politiques, à anticiper et accompagner cette discussion en renforçant la transparence et l'information. Il estime que Genève peut ainsi « se positionner dans le débat public et permettre un meilleur accès aux informations ».

L'auditionné précise ne pas revenir sur les considérants et indique que les invites sont claires. Il mentionne que la première demande d'effectuer un examen renforcé des pratiques de négoce à Genève et de mener un travail de transparence sur la provenance des matières premières négociées à Genève, par le biais d'un rapport rendu au Grand Conseil. Il souligne que cette demande est formulée par un grand nombre d'associations, notamment Public Eye. Il relève que certaines publications constatent que, parmi les grandes multinationales, peu respectent le cadre légal, ce qui nuit à l'image de la Suisse, de Genève et aux populations concernées par leurs pratiques. Il rappelle qu'une série de condamnations est mentionnée dans l'exposé des motifs et il estime qu'il appartient au Conseil d'Etat de se saisir de cette question au regard du risque de dégradation de l'image.

M. Thévoz précise que la deuxième invite requiert de soutenir toute initiative visant à enquêter et à réglementer l'importation et le commerce de matières premières dont l'origine est liée à des conflits armés et à des violations graves des droits humains. Il estime qu'il est important que Genève joue son rôle et démontre son attachement aux droits humains et au multilatéralisme. Il mentionne que, dans son journal intitulé « La Suisse et ses barons miniers », Public Eye formule plusieurs revendications, à savoir :

« *Pour enfin disposer d'une vue d'ensemble des activités minières des négociants, la Suisse doit tracer systématiquement l'origine de toutes les matières premières négociées à Genève, Zoug ou Lugano.* » ;

« *Afin de garantir les obligations de diligence et de transparence nécessaires à l'extraction de minerais de transition et à la conclusion de contrats commerciaux qui en découlent, la Suisse a besoin d'une autorité de surveillance du secteur des matières premières en tant qu'organe de contrôle public.* » ;

« *Pour protéger les droits humains et l'environnement dans les pays d'extraction, la Suisse doit introduire une législation efficace sur la responsabilité des multinationales.* » ;

« *Pour exiger de ses négociants une sortie du charbon et un calendrier contraignant, la Suisse doit imposer une publication transparente et complète de leurs bilans climatiques, des plans de transition clairs et des compensations financières.* » ;

« *Pour répartir plus équitablement les bénéfices du secteur et atténuer ses conséquences sociales et écologiques, la Suisse devrait promouvoir des solutions internationales, au lieu de se joindre à la course géopolitique aux matières premières stratégiques.* ».

M. Thévoz énonce qu'il s'agit des revendications de Public Eye et précise que certaines peuvent être considérées comme trop contraignantes par une partie du parlement. Il relève toutefois qu'au vu de l'actualité, des difficultés liées à l'approvisionnement en matières premières et des tensions qui y sont associées, cette thématique est susceptible de bénéficier d'une écoute attentive de la population. Il souligne que la motion ne va pas aussi loin et constitue une voie médiane permettant de démontrer un engagement sur ces enjeux.

A ce titre, M. Thévoz propose l'audition de SUISSENÉGOCE, faîtière des négociants, ainsi que de Public Eye, afin de disposer de deux points de vue contrastés sur la question.

Au stade des questions, un député PLR formule deux remarques préalables, en indiquant que STSA se dénomme désormais SUISSENÉGOCE, faîtière des acteurs du négoce. Il souligne par ailleurs que ces acteurs, par les bénéfices considérables qu'ils génèrent, contribuent à la bonne tenue des finances publiques et représentent une contribution majeure au financement des infrastructures, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation. Il précise rappeler cet état de fait en raison du risque lié à la volatilité de ces opérateurs économiques, lesquels pourraient être tentés de s'expatrier.

Une première interrogation du député PLR porte sur une éventuelle redondance entre la motion déposée et la deuxième initiative consacrée aux multinationales, appelée à être soumise au scrutin populaire à une date encore indéterminée. Il interroge ensuite la notion de redevabilité des entreprises et indique avoir l'impression que la motion repose sur le postulat que ces acteurs seraient toxiques ou nocifs. Il relève que ces entreprises, en particulier les plus grandes, sont soumises à de nombreuses mesures, gèrent leurs activités et sont sanctionnées en cas d'infractions. Il demande ainsi ce qu'il faut entendre par redevabilité.

Le même député PLR soulève enfin une troisième question concernant le rôle du Conseil d'Etat, en s'interrogeant sur la volonté de celui-ci de s'ériger en instance de contrôle dans ce domaine et sur les mesures qu'il pourrait prendre. Il s'enquiert des actions concrètes que le Conseil d'Etat serait en mesure de mettre en œuvre sur la scène internationale afin de réguler et d'encadrer ces flux.

M. Thévoz ne partage pas la lecture dudit député s'agissant de la redondance. Il relève que rien ne présage de l'acceptation de l'initiative et il considère que la motion constitue un acte politique permettant de mettre en mouvement le Conseil d'Etat et d'avoir un impact sur le tissu local. Il souligne que Genève est un centre majeur du négoce mondial, attirant ces acteurs en raison d'un écosystème où un nombre restreint de personnes se connaissent,

échangent et concluent des transactions à l'échelle internationale. Il estime que cette position constitue une force, mais qu'elle expose également le canton à des risques financiers et réputationnels. Il indique que, si ce secteur venait à dysfonctionner, les conséquences seraient significatives, ce qui justifie un intérêt accru à mieux comprendre son fonctionnement. Il conclut à l'absence de redondance, en relevant le manque d'information sur un enjeu fondamental et le caractère relativement opaque de ce milieu.

Concernant cette même redevabilité, l'auditionné précise qu'il ne souhaite pas que le Conseil d'Etat s'érige en instance de contrôle. Il indique que, compte tenu des conditions-cadres existantes à Genève et des infrastructures financées par des fonds publics, il existe un intérêt légitime à connaître les activités des entreprises accueillies et les modalités de celles-ci, dans une logique d'échange réciproque. Il évoque le risque de départ des entreprises et relève qu'il semblerait au contraire que certaines reviennent en raison de l'attractivité de la stabilité politique et sécuritaire de Genève, mentionnant notamment celles qui s'étaient installées à Dubaï ou aux Emirats arabes unis. Il précise que les mesures proposées demeurent modestes, les invites demandant un examen des pratiques de négoce à Genève ainsi que le soutien à toute initiative visant à enquêter et à réglementer l'importation et le commerce de matières premières liées à des conflits armés ou à de graves violations des droits humains. Il mentionne que l'Union européenne a adopté des mesures strictes et que d'autres propositions sont en discussion pour encadrer davantage ce secteur. Il souligne enfin l'existence d'enjeux éthiques et humains, notamment en lien avec les flux migratoires et les impacts environnementaux et sociaux, et estime qu'une approche anticipative est bénéfique.

Un député Ve relève que la motion s'appuie sur l'initiative multinationales responsables tout en se concentrant sur le négoce. Il s'enquiert quant à l'existence d'autres secteurs de multinationales présents à Genève, notamment dans les domaines bancaire ou technologique, et il s'interroge sur les raisons de ce choix.

M. Thévoz indique ne pas avoir souhaité élargir le périmètre afin de ne pas susciter une opposition généralisée. Selon lui, l'extraction minière constitue un enjeu fondamental, évoquant notamment les situations observées en République démocratique du Congo pour les matières premières utilisées dans les smartphones, ainsi qu'au Moyen-Orient pour le pétrole. Il souligne le lien avec la place forte du négoce à Genève et considère qu'il s'agit d'un angle d'approche pertinent. Il précise ne pas avoir souhaité inclure le secteur bancaire et indique s'être appuyé sur des publications de Public Eye, qui présentent une vision d'ensemble appelant à une action.

A une seconde question du même député Ve qui relève que les pratiques de négoce évoquées concernent Genève, alors même que les transactions ne s'y déroulent pas nécessairement, M. Thévoz répond que la motion vise les entreprises basées à Genève, dont les activités sont gérées localement par des personnes résidant à Genève.

Un député PLR revient sur une problématique évoquée lors de la dernière session du Grand Conseil concernant les marchés publics qui ne seraient pas attribués à certaines entreprises. Il indique que la réflexion pourrait aller jusqu'à interdire l'octroi de marchés à des entreprises utilisant des produits comme l'iPhone, dont certains composants proviennent de mines mentionnées dans les publications de Public Eye. Il relève toutefois que, malgré ces constats, de nombreuses personnes, y compris M. Thévoz, utilisent ce type d'appareil. Il précise qu'il respecte le travail des ONG telles que Public Eye, qui contribuent à une prise de conscience, mais il ne comprend pas concrètement ce qui est attendu du Conseil d'Etat. Il estime que la motion semble demander au Conseil d'Etat d'effectuer un travail similaire à celui de Public Eye, sans précision suffisante sur la portée de la première invite. Il s'interroge également sur la deuxième invite, demandant si le soutien vise des initiatives à l'échelle mondiale, locale ou toute initiative en général, et si cela implique que le Conseil d'Etat doive soutenir tout projet allant dans ce sens.

M. Thévoz répond qu'il s'agit d'une motion, laquelle laisse au Conseil d'Etat une marge d'appréciation quant à la manière d'interpréter un examen renforcé des pratiques de négoce et le soutien aux initiatives. Il invite à ne pas durcir l'interprétation des invites et il fait confiance au Conseil d'Etat pour définir les modalités d'action. Il précise que la motion constitue avant tout « une impulsion politique visant à marquer un intérêt pour un enjeu fondamental caractérisé par un déficit d'information », en soulignant qu'il ne faut pas interpréter le texte de manière trop littérale ou restrictive et en rappelant que le Conseil d'Etat pourra décider des suites à donner, notamment par la production d'un rapport.

Le motionnaire se prononce également sur la question individuelle en indiquant que l'usage généralisé de produits comme l'iPhone n'empêche pas de souhaiter des changements. Il relève que l'extraction de certains métaux a des impacts graves, voire mortels, sur certaines populations. Il estime que Genève pourrait envisager d'augmenter ses financements, notamment via des fonds de solidarité internationale, afin de compenser les nuisances liées à ces activités. Il considère que, si Genève tire des bénéfices de ces activités tout en en subissant certains coûts, un rééquilibrage pourrait être envisagé, par exemple par des mécanismes fiscaux ou un renforcement des investissements dans des fonds de solidarité internationale.

Le même député PLR indique partager le constat selon lequel il ne s'agit pas d'un enjeu individuel, mais collectif. Il s'interroge toutefois sur le rôle du Conseil d'Etat et sur sa capacité à agir à son niveau. Il questionne la base légale permettant au Conseil d'Etat d'enquêter sur des entreprises privées à Genève et exprime des inquiétudes quant au risque réputationnel. Il souligne que les entreprises s'installent à Genève en raison de la présence de personnel qualifié et il craint que de telles démarches n'incitent ces acteurs à se relocaliser dans des environnements plus favorables.

En réponse à cette intervention, l'auteur de la motion estime que tout dépend de l'interprétation donnée à l'examen renforcé. Il est d'avis que, si Public Eye peut mener ce type d'analyse avec des moyens limités, le canton pourrait également le faire, notamment en mandatant l'université ou des associations, dans une optique d'information du public. Il relève que la Suisse figure parmi les derniers pays européens sans législation sur la responsabilité des entreprises. Il considère que le fait de demander un examen par le biais d'une motion reste modéré et ne devrait pas dissuader les entreprises. Il ajoute que certaines entreprises semblent actuellement revenir, et il estime que cette motion n'aurait pas d'impact déterminant sur leur localisation.

Un député UDC indique trouver cette motion intéressante, en particulier au regard des considérants. Il relève l'existence d'enjeux éthiques et de corruption au niveau international liés à l'exploitation des matières premières. Il évoque notamment le cas d'Areva, entreprise publique financée par l'Etat français, dont celui-ci est actionnaire, et qui a été impliquée dans des affaires de corruption avant de faire faillite, les coûts ayant été supportés par le contribuable français à hauteur de plusieurs milliards. Il concède toutefois avoir des difficultés à saisir le lien entre les considérants et les invites.

M. Thévoz indique que les considérants visent à dresser un tableau général, tandis que les invites s'inscrivent dans le cadre genevois avec un impact concret et local. Il précise que cette approche permet d'éviter le dépôt à l'adresse des Chambres fédérales d'une initiative cantonale, dont il estime les chances d'aboutir limitées. Il indique être ouvert à des propositions d'amendements, notamment si des invites plus fortes ou davantage en lien avec les considérants sont suggérées. Il ajoute que les auditions pourraient également permettre de renforcer ces éléments. Il établit un parallèle avec la question du secret bancaire en Suisse, indiquant qu'une phase de déni a précédé des changements imposés par des pressions extérieures, et il estime qu'une évolution similaire pourrait intervenir dans le domaine du négoce.

Un député PLR relève que la motion vise un type d'activités susceptibles de présenter des risques, en particulier les activités extractives liées aux mines détenues par des Etats étrangers. Il souligne toutefois que ces activités sont peu

déployées depuis Genève et que le canton se situe relativement en marge sur ce plan, ce qu'il juge important de rappeler. Il ajoute qu'une partie de ces entreprises a quitté la Suisse à la suite de la guerre d'agression de la Russie en Ukraine et des sanctions adoptées. Il indique que Genève constituait un hub du négoce de pétrole russe et que ces sociétés se sont depuis déplacées, notamment à Dubaï. Il précise que, si un retour d'entreprises à Genève est observé, il ne concerne pas nécessairement celles actives dans le domaine visé par la motion. Il mentionne le cas d'une importante société privée d'origine russe, qui a cessé ses activités en Suisse à la suite des sanctions, illustrant selon lui la forte volatilité de ces acteurs. Il conclut en soulignant la nécessité de prendre en compte les conséquences économiques, notamment en matière d'emploi, qu'un départ de ces entreprises pourrait engendrer.

M. Thévoz estime que le député PLR dispose d'informations spécialisées de par sa position et relève que ces informations ne sont pas nécessairement publiques. Il souligne qu'il n'existe pas, selon lui, de données accessibles permettant de connaître le nombre d'entreprises de négoce parties ou arrivées à Genève. Le même député lui répond que ces informations sont documentées.

M. Thévoz indique que, si la motion permet d'identifier où et par qui ces informations sont documentées, cela serait bienvenu. Il ajoute que certaines sociétés de négoce possèdent également des activités extractives, notamment des mines, et il s'interroge sur l'identité des entreprises concernées, qu'elles soient genevoises ou non. Il indique que, si ces informations sont publiques, il serait utile qu'elles soient documentées. Il estime qu'il existe un enjeu démocratique lié à la fiscalité de ces entreprises et à l'accumulation de richesses, qu'il juge exponentielle, dont la collectivité ne percevrait qu'une part limitée. Il considère qu'une plus grande transparence est nécessaire afin de déterminer dans quelle mesure ces richesses, générées à Genève, sont en adéquation avec les valeurs démocratiques du canton. Il ajoute que le fait de ne pas aborder ces questions ou d'en faire un tabou favorise l'émergence d'initiatives plus radicales, telles que l'initiative multinationales.

En réponse, le député PLR rappelle que cette transparence existe. Il indique que les acteurs du négoce, lorsqu'ils réalisent des revenus élevés, sont fortement imposés, à hauteur de 40% à 50%, contribuant ainsi au financement de l'Etat. Il mentionne à nouveau le cas de l'entreprise russe visée, largement relayé dans la presse, notamment par la Tribune de Genève, et indique que les informations relatives aux départs d'entreprises peuvent être obtenues auprès du SECO. Il précise que certaines entreprises ont quitté la Suisse en raison des sanctions liées à la guerre en Ukraine, celles-ci ne pouvant plus commercer avec la Russie et s'étant relocalisées dans des juridictions plus favorables. Il

souligne la nécessité de trouver un équilibre, tout en reconnaissant le caractère nécessaire des sanctions.

Il conteste également l'affirmation selon laquelle la Suisse serait dépourvue de cadre en matière de responsabilité des entreprises. Il rappelle que l'initiative multinationales responsables a été rejetée par la majorité des cantons, mais qu'un contreprojet a été adopté. Il estime que qualifier la Suisse de vide juridique en la matière constitue un raccourci excessif. Il cite l'exemple d'une autre société de négoce d'importance, qui a fait l'objet d'une condamnation, démontrant selon lui que le cadre légal et les tribunaux fonctionnent, et il s'interroge sur ce que cet exemple inspire à M. Thévoz. Ce dernier répond qu'il subsiste selon lui un doute concernant les biens à double usage exportés vers des pays en guerre. Le député PLR lui rappelle que ce sont des activités qui ne relèvent pas du secteur du négoce. Il précise par ailleurs avoir évoqué le départ de certaines sociétés de négoce à la suite des sanctions adoptées par la Suisse contre la Russie, notamment dans le domaine des hydrocarbures, ayant conduit ces entreprises à se relocaliser dans des juridictions plus favorables.

M. Thévoz reconnaît ne pas avoir initialement compris ce point et revient sur la question de l'accès à l'information. Il s'interroge sur les sources permettant de connaître les entreprises encore actives à Genève dans ce domaine, en particulier celles non concernées par les sanctions. Il estime qu'il existe un déficit d'information démocratique. Il indique que certaines informations relatives à des pratiques problématiques sont révélées par la presse plutôt que par les autorités. Il exprime des doutes quant à l'efficacité des mécanismes institutionnels et souligne que des organisations comme Public Eye effectuent ce travail à leurs propres risques et frais. Il considère que des démarches à l'échelle cantonale visant à améliorer l'information constitueraient une évolution positive.

A la demande du même député de citer un exemple de bien à double usage relevant des activités d'une entreprise de négoce, M. Thévoz indique qu'il se renseignera et reviendra à la commission avec des précisions, mais évoque nommément une entreprise genevoise, tout en précisant que ce n'est pas spécifiquement cette entreprise qui est visée.

Un député PLR aborde la question de la transparence et s'interroge sur la source de celle-ci. Il évoque Public Eye, organisation dont il indique qu'elle a été fondée par des théologiens progressistes, et il questionne la neutralité de ses publications. Il demande en quoi les informations diffusées par cette organisation relèvent ou non de la propagande. Il relève que, si cette organisation peut faire l'objet de menaces ou de plaintes en raison de ses activités, cela peut également être le cas d'entreprises genevoises lorsqu'elles sont impliquées dans des activités illégales. Il a des difficultés à comprendre

ce que la motion apporterait en matière de transparence, estimant que l'information existe déjà et qu'il suffit d'y accéder. Il ajoute que, bien qu'il partage certains constats figurant dans la motion, cela ne justifie pas selon lui de stigmatiser les entreprises actives à Genève.

M. Thévoz répond que Public Eye mène des enquêtes avec des moyens limités et une portée restreinte, et il estime qu'il n'est pas suffisant, au regard des enjeux et des revenus générés par ce secteur à Genève, de s'en remettre uniquement à cette organisation, d'autant plus si celle-ci est perçue comme partisane. Il exprime le souhait de disposer d'une information objective, neutre et factuelle sur un enjeu qu'il juge majeur pour le canton. Il considère que le Conseil d'Etat a un rôle à jouer, notamment par le financement d'études via l'université ou d'autres institutions, ainsi que par la mise en place de mécanismes de « reporting ». Il souligne qu'il s'agit d'un véritable débat public concernant la population, évoquant notamment l'impact du secteur du négoce sur le niveau des loyers. Il indique vouloir approfondir cette question par des auditions, notamment de Public Eye et de SUISSENÉGOCE, afin de faire évoluer le projet.

Un député UDC demande, au nom du principe de précaution, si M. Thévoz serait disposé à consigner les recettes fiscales issues de ces entreprises, en les thésaurisant dans l'attente d'une meilleure compréhension de leurs activités internationales. M. Thévoz répond en évoquant la possibilité d'ouvrir une discussion sur une éventuelle révision de l'imposition de ces personnes morales, afin que les Genevois bénéficient davantage des bénéfices générés. Le député UDC en déduit que M. Thévoz souhaiterait tirer un meilleur parti d'activités qu'il qualifie d'illicites, plutôt que de consigner les recettes correspondantes. Le motionnaire précise qu'il s'agissait d'une réponse ironique à une proposition qu'il qualifie également d'humoristique, et il indique que différentes options pourraient être discutées, telles qu'une imposition accrue ou une consignation temporaire des recettes.

Un député S propose l'audition de Public Eye, et un député PLR celle de SUISSENÉGOCE, directement concernée par la motion (contrairement à Public Eye, qu'il considère comme une organisation militante).

Le député S répond que la question traitée est précisément celle de la transparence et il souligne que Public Eye est une organisation spécialisée dans l'enquête sur les problématiques liées aux droits humains dans le commerce mondial. Il estime que son audition est pertinente, en raison de son expertise sur le sujet, tout en reconnaissant son regard critique. Il propose également d'entendre SUISSENÉGOCE, qui représente les sociétés de négoce, afin de disposer de points de vue complémentaires.

Les propositions d'audition de SUISSENÉGOCE et de Public Eye sont approuvées à l'unanimité, respectivement par une courte minorité.

**Audition de Public Eye**

***Représentée par M. Simon Berthoud, codirecteur, M. Robert Bachmann, expert en réglementation du secteur des matières premières, et M[me] Agathe Duparc, enquêtrice***

M. Berthoud indique que Public Eye est ravie de pouvoir discuter de cette thématique, qu'elle considère comme très importante. Il précise que Public Eye a été fondée en 1968 et qu'il s'agit d'une ONG d'une quarantaine de personnes, qui mène un travail d'enquête et de plaidoyer, avec un focus particulier sur l'impact de la Suisse et de ses multinationales. Il ajoute que six personnes travaillent au sein de l'organisation sur la thématique de cette motion, qui lui est chère. Il indique que la présentation permettra de comprendre pourquoi cette thématique est importante pour Public Eye.

M[me] Duparc précise que la présentation se divisera en trois parties. La première porte sur le secteur suisse du négoce de matières premières. Elle précise que Public Eye a réuni plusieurs chiffres, qui sont pour la plupart des estimations. Certains chiffres proviennent de l'OFS, mais la majorité repose sur des estimations. Ces données montrent néanmoins que la Suisse occupe une place centrale dans le négoce mondial, notamment en matière de financement et de certification. Elle présente les différents pourcentages figurant dans la présentation, en particulier le fait que le secteur suisse du négoce représenterait 25% du négoce mondial. S'agissant des enjeux économiques, l'auditionnée indique que l'OFS identifie 975 sociétés de négoce, représentant environ 10 000 emplois, dont 30% n'ont aucun employé, ce qui correspond à des sociétés boîtes aux lettres. Elle relève également les chiffres relatifs à la contribution du secteur au PIB, qui serait passée de 1% en 2000 à 6,9% en 2025. Elle souligne le très fort ancrage de ce secteur à Genève, qui se situe en tête par rapport aux autres cantons. M[me] Duparc explique que la description du secteur a fortement évolué depuis 25 ans. Une concentration s'est opérée entre les mains de quelques acteurs dominants, dont les chiffres d'affaires atteignent des milliards de francs. Elle indique avoir calculé que, pour 2024, le chiffre d'affaires cumulé de Vitol, Trafigura, Gunvor, Mercuria, Louis Dreyfus Company, Cargill, Bunge, Adel et Castleton Commodities dépassait 1 275 milliards de dollars. Elle ajoute que les profits de ces entreprises « explosent » à chaque période de tension ou de crise. Elle précise que ces entreprises sont devenues verticalement intégrées, c'est-à-dire qu'elles interviennent sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Elles investissent

notamment dans des mines, des plantations, des champs pétroliers, des raffineries ou encore des stations-service. Elle ajoute que ces géants du négoce captent l'essentiel des financements des banques. M^me^ Duparc relève que les traders sont désormais également des acteurs financiers. Leurs bénéfices sont tels qu'ils se comportent comme des banques, en accordant eux-mêmes des crédits à d'autres traders. Ils pratiquent aussi des prépaiements, soit des lignes de crédit se chiffrant en milliards, à destination d'Etats du Sud qui rencontrent des difficultés à se financer sur les marchés internationaux. Elle précise qu'ils n'ont pas uniquement recours à des instruments financiers pour se couvrir contre la volatilité des cours des marchandises, mais qu'ils sont aussi impliqués dans des opérations financières purement spéculatives. Elle évoque ainsi une véritable financiarisation du secteur. Selon elle, on est désormais loin de l'image du négociant qui achète à un endroit et livre à un autre point : il ne s'agit plus aujourd'hui d'un simple intermédiaire. La représentante de Public Eye indique qu'il subsiste encore des PME à côté de ces géants, son ONG en ayant identifié une centaine. Elle ajoute qu'une recherche récente dans le registre du commerce concernant ces entreprises a permis de constater l'existence de nombreuses sociétés aux « contours flous ».

M^me^ Duparc estime que l'ensemble de ces éléments révèle un problème d'opacité structurelle. Elle explique que ces grands acteurs sont, pour la plupart, des sociétés privées non cotées en bourse et qu'elles ne sont soumises à aucune obligation de transparence. Elle ajoute que ces sociétés communiquent généralement peu. Malgré cette opacité, Public Eye a documenté de mauvaises pratiques, notamment des problématiques de corruption. Elle cite à cet égard une enquête récente sur Gunvor, qui a fait l'objet d'une perquisition du Ministère public de la Confédération à Genève, en lien avec des soupçons de corruption d'agents publics étrangers liés au Gabon. Elle rappelle que Gunvor a déjà été condamnée à deux reprises en Suisse et une fois aux Etats-Unis pour des activités au Congo-Brazzaville, en Côte d'Ivoire et en Equateur. Elle mentionne également le procès de Trafigura à Bellinzone, au terme duquel le numéro 3 du groupe a été condamné à un an de prison. Elle estime que ces éléments montrent que la justice helvétique est de plus en plus attentive et réceptive aux problèmes de corruption dans ce secteur. L'auditionnée indique qu'à côté des problématiques de corruption, il existe aussi des problématiques de violations des droits humains. Public Eye a notamment publié un reportage sur la récolte des oranges par des saisonniers employés par Louis Dreyfus Company au Brésil, dans des conditions de travail qu'elle qualifie d'absolument déplorables. Elle souligne également l'impact climatique évident du secteur, largement basé sur les énergies fossiles. Elle rappelle qu'à la fin de l'année 2022, Public Eye a publié un rapport à ce sujet,

dans lequel l'organisation avait identifié 78 sociétés liées au charbon à Genève, sur 245 dans toute la Suisse. Mme Duparc relève encore que les bénéfices du négoce restent inégalement répartis. Selon elle, les pays producteurs ne bénéficient pas de la création de richesse et subissent uniquement les conséquences négatives de cette activité. Elle se dit inquiète du fait qu'en raison des tensions géopolitiques, la question de la sécurité des approvisionnements se retrouve au 1er plan, tandis que les autres enjeux passent au second plan. Elle estime également problématique le fait que les traders agissent comme des banques en l'absence de toute supervision. Selon elle, il existe un problème de régulation qui doit être pensé, d'autant plus que la financiarisation du secteur est en marche. Elle conclut en constatant que, malgré ces problèmes et ces alertes, la Suisse accueille les géants du négoce, notamment à Genève et à Zoug, lesquels captent massivement de la substance fiscale au détriment des pays producteurs.

M. Bachmann indique pour sa part que deux points sont mentionnés dans la motion. Le premier consiste à mandater la rédaction d'un rapport au sein du Grand Conseil afin d'apporter davantage de lisibilité et de transparence sur ce secteur. Il explique qu'un rapport permettrait de répertorier les sociétés actives dans le secteur des matières premières en Suisse et à Genève. Cela permettrait de mieux comprendre de quel type de sociétés il s'agit. Il serait également possible d'identifier certains ayants droit économiques dans des secteurs de matières premières à risque accru, ainsi que les sociétés boîtes aux lettres. Il ajoute que cela permettrait de cartographier les acteurs présents à Genève, ce qui n'existe pas actuellement. L'auditionné précise qu'un tel rapport permettrait aussi de mieux connaître les flux de matières premières, en particulier celles qui présentent un risque élevé, comme le pétrole ou l'or, afin de savoir d'où elles viennent et où elles partent. Il relève que cette nécessité a été reconnue à la suite de l'invasion russe de l'Ukraine par le Conseil fédéral, qui a décidé de lancer une collecte de données pour estimer la valeur ajoutée créée par le secteur. Il indique que, pour prendre des décisions, le Conseil fédéral estimait nécessaire de disposer d'une base de données probante et meilleure que celle qui existait jusqu'alors. Il estime toutefois que le Conseil fédéral a opté pour une version minimale, avec des données peu utilisables, critiquée par l'ensemble des parties prenantes du secteur. Il ajoute que, dans ce processus, l'OFS avait proposé différentes options, y compris une option qui aurait permis une meilleure compréhension des flux commerciaux. Selon lui, Genève pourrait jouer un rôle de pionnier.

M. Bachmann aborde ensuite la longue liste des différentes initiatives au niveau national en lien avec la transparence et la régulation des risques du secteur des matières premières, évoquant tout d'abord l'initiative pour des

multinationales responsables et le contreprojet du Conseil fédéral. Selon Public Eye, ce contreprojet n'est pas suffisant, car il ne touche pas suffisamment les secteurs à haut risque, notamment celui des matières premières. Les seuils ne sont pas adaptés, en particulier celui de 5000 collaborateurs, qui ne correspond pas à la réalité majoritaire des entreprises de négoce de matières premières.

M. Bachmann mentionne ensuite la question de l'or et la réforme de la loi sur le contrôle des métaux précieux. Il explique qu'une surveillance est actuellement mise en place par cette réforme, ainsi qu'une définition du devoir de diligence que les raffineries doivent respecter. Tous les détails seront réglés dans l'ordonnance de cette loi et il y aura un processus de consultation. Dans ce cadre, le positionnement de Genève sera important.

Concernant les surprofits, il indique qu'à chaque période de guerre, les négociants profitent de la volatilité des prix, au détriment de la population ici et dans les pays du Sud. Selon lui, cela est dû à une injustice dans l'architecture fiscale globale réglementée par l'OCDE, dans laquelle les pays du Sud n'ont quasiment pas de voix. Il ajoute qu'une tentative de rediscuter cette architecture est en cours au sein de l'ONU et que la position de Genève aura son importance.

M. Bachmann indique également qu'il n'existe pas de protection suffisante des lanceurs d'alerte dans le secteur privé et que les amendes infligées aux entreprises ne sont pas suffisamment élevées pour être dissuasives.

Le représentant de Public Eye aborde ensuite la protection contre les SLAPP, soit les procédures-bâillons. Il estime que la situation actuelle n'est pas favorable à la liberté de la presse. Il indique que Public Eye fait souvent l'objet de procédures destinées à empêcher ses recherches dans ces milieux économiques. En Suisse, il n'existe pas de réglementation claire à ce sujet, alors que l'Union européenne dispose d'une directive codifiant ce qui constitue une plainte abusive, permettant de classer les procédures-bâillons et de prévoir que l'argent revienne aux victimes. Selon lui, avec le soutien de Genève, un changement pourrait également être envisagé à ce niveau. M. Bachmann relève qu'un mécanisme de poursuite pénale différée est discuté au niveau national et que le Conseil fédéral doit répondre à un postulat à ce sujet. Il indique que Public Eye soutient en principe un tel mécanisme, sous certaines conditions. Il précise qu'il devrait être strictement guidé par l'intérêt public, les instruments actuellement disponibles n'étant pas adaptés à la criminalité économique. Selon lui, cet instrument pourrait constituer une piste d'amélioration.

En écho à une problématique qui revêt une importance particulière pour Public Eye, l'auditionné rappelle que lorsqu'une condamnation pour corruption est prononcée en Suisse, la créance compensatrice que les sociétés

doivent payer pour cet acte de corruption va dans les caisses suisses et n'est pas restituée à la population ou au pays lésé par la corruption. Il estime qu'il s'agit d'une injustice qui pourrait être aisément corrigée et que le canton de Genève pourrait également jouer un rôle à cet égard. M. Bachmann mentionne encore la transparence des paiements pour les négociants comme autre mesure permettant d'éviter la corruption. Il indique qu'il y a quelques années, l'art. 964i CO a introduit une obligation de transparence des paiements aux gouvernements pour les producteurs de matières premières, mais pas pour les négociants. Il précise que cet article permettrait au Conseil fédéral d'élargir son champ d'application aux négociants.

Enfin, il relève que les sanctions envers la Russie touchent largement le secteur des matières premières. Il indique que la Suisse a quasiment adopté toutes les mesures décidées par l'Union européenne, à l'exception d'une seule. Elle n'a pas accepté le devoir de diligence pour les filiales à l'étranger d'entreprises suisses. Il estime que cette exception est incompréhensible.

En conclusion, M. Bachmann souligne que ce sont les différents points pour lesquels le soutien de Genève serait apprécié.

En réponse à la question d'un député PLR, M. Berthoud confirme que les effectifs de Public Eye se montent à 40 collaborateurs, dont un tiers se charge des enquêtes et du plaidoyer.

Le député PLR indique que les auditionnés ont souligné, à juste titre, l'importance de ce secteur en termes de recettes fiscales. Il estime toutefois que leur intervention était très à charge contre le négoce. Il considère que certains propos, pour autant qu'ils en aient les preuves, lui paraissent quasi diffamatoires. Il cite notamment ceux de M^me^ Duparc au sujet des rapports de durabilité, lorsqu'elle affirme qu'il n'y a aucun exercice de transparence et que ces documents s'assimilent à des brochures publicitaires. Il relève également que l'ancien haut dirigeant de Trafigura, qui a effectivement été condamné, a été présenté comme le n^o^ 3 du groupe, ce qui, selon lui, n'est pas le cas. Il estime qu'il faut être précis.

Sa première question porte sur le manque de transparence que les auditionnés imputent à la financiarisation ; en effet, il n'est pas certain de partager cette analyse, car lorsqu'un groupe est systémique, de la nature de ceux qui ont été cités, il doit rendre un certain nombre de comptes, non seulement dans la juridiction suisse, mais également dans d'autres juridictions. Il relève que c'est notamment le cas de Trafigura, dont le siège social n'est pas à Genève. Il souhaite donc entendre les auditionnés à ce sujet, en relevant qu'ils assument un certain parti pris. Il ajoute que les auditionnés parlent de financiarisation, tout en indiquant que certains groupes y échappent parce

qu'ils sont cotés. Là aussi, il estime qu'il faut être précis. Lorsqu'on parle des ABCD, trois d'entre eux sont cotés et ont leur siège en Suisse. Il relève que les auditionnés ont utilisé le terme d'omerta et il considère qu'il est nécessaire qu'ils soient précis dans leurs propos. Il demande pourquoi la financiarisation constituerait un mal.

Mme Duparc répond tout d'abord à l'accusation de partialité, en rappelant que Public Eye n'est pas SUISSENÉGOCE et ne représente pas le lobbying du négoce. Elle estime au contraire que Public Eye a une approche documentée. En réponse à sa contre-question s'agissant des brochures évoquées, le député PLR indique en avoir lu certaines. Mme Duparc indique que Public Eye les a lues attentivement et assure qu'elles ne contiennent aucune matière permettant de se faire une idée réelle de ce qui est fait en matière d'initiatives de durabilité. Elle explique que les chiffres sont partiels et que ces sociétés ne sont pas obligées de rendre compte de tous les incidents survenus dans leurs mines. Elle relève que Trafigura a connu un incident dans une mine sans en rendre compte. C'est pour cette raison que Public Eye étudie ces documents. Elle ajoute qu'il s'agit d'une obligation prévue par le contreprojet et que les négociants sont tenus de produire ces rapports, mais que Public Eye estime ce dispositif insuffisant.

Le même député demande combien de sociétés basées à Genève ont des activités extractives, à part Trafigura. Mme Duparc répond que c'est à lui de le dire. Le député répond que, selon lui, il n'y en a justement pas. Il indique que ces entreprises sont essentiellement basées à Zoug et demande quel est dès lors le lien avec Genève. M. Bachmann indique qu'il existe d'autres sociétés extractives à Genève. Il cite notamment Mercuria, qui possède des mines de charbon. Il ajoute qu'il s'agit d'une tendance observée, les mines étant de plus en plus rachetées par des négociants. Il précise que Public Eye ne dispose pas d'une cartographie exacte des sociétés extractives à Genève, mais qu'elle souhaiterait en disposer. Cela pourrait constituer l'un des mérites d'un tel rapport.

Le député PLR demande en quoi la financiarisation pose un problème de principe. Mme Duparc répond que la financiarisation permet à ces sociétés de profiter des crises et des guerres. Elle estime que cela constitue une problématique. Elle explique que ces entreprises ont la capacité de stocker des marchandises et disposent de bateaux. Lorsque les prix s'envolent, elles rachètent des quantités importantes, ce qui entraîne une spéculation problématique. Elle mentionne le dernier rapport de l'Académie suisse des sciences naturelles, qui pose ce problème et identifie un enjeu de régulation. M. Bachmann complète en indiquant qu'il existe deux problèmes principaux. Le premier consiste dans le fait que le marché dérivé est plus large que le

marché physique des matières premières. Il y a donc un aspect spéculatif, lequel a des impacts sur les prix payés par les populations dans le monde pour les matières premières. Le deuxième problème réside dans le fait que les négociants agissent de plus en plus comme des banques, sans être soumis à la supervision du secteur financier assurée par la FINMA ni aux mêmes règles de transparence. Il estime qu'il y a là encore un problème.

Le député PLR relève qu'un certain nombre de ces acteurs, en raison de leur taille, connaissent un phénomène de verticalisation. Il cite Vitol, qui détient la seule raffinerie de Suisse, ce qui constitue un actif physique. Il demande si les auditionnés ne voient pas une utilité à cette situation, dès lors qu'il existe une thématique d'approvisionnement du pays et que la taille de ces acteurs permet précisément d'assurer cet approvisionnement. M. Bachmann indique qu'aucune des revendications de Public Eye ne demande de fermer la raffinerie, de chasser le négoce ou d'interdire le travail de ces sociétés. Il estime toutefois que ces activités doivent être exercées selon des règles de transparence et, si nécessaire, avec une régulation adaptée aux risques que ce modèle d'affaires comporte. Il précise qu'il n'y a donc aucun problème concernant la raffinerie en tant que telle.

Le député PLR relève que les auditionnés ont évoqué la structuration du domaine, qui s'est professionnalisé, ainsi que la disparition d'acteurs de taille modeste, voire intermédiaire, qui rencontrent des difficultés à se financer. Il indique que seuls les acteurs les plus importants demeurent, mais que les auditionnés ont également fait état de sociétés considérées comme des boîtes aux lettres. Il demande combien de sociétés cela représente. M^me^ Duparc répond que 30% des 975 sociétés sont considérées comme des sociétés boîtes aux lettres, car elles n'ont pas d'employés. M. Bachmann précise que ce chiffre provient de l'OFS.

Poursuivant l'audition, le même député relève que les auditionnés ont également parlé du charbon. Il leur demande s'ils peuvent être plus explicites sur les liens entre les sociétés situées sur sol genevois et le charbon. Il ajoute que, depuis les sanctions contre la Russie adoptées par la Suisse, il n'y a plus beaucoup de sociétés actives dans l'extraction de charbon. M. Bachmann répond que le grand centre pour le charbon est Zoug. Il précise toutefois que la question ne s'arrête pas au charbon, mais concerne aussi le pétrole et le gaz naturel, ainsi que l'ensemble de ce modèle d'affaires basé sur les énergies fossiles. Il estime qu'il n'existe pas suffisamment de clarté ni de volonté démontrée de changer ce modèle d'affaires. Il ajoute que les aspects abordés dans les rapports de durabilité demeurent des détails en comparaison de l'impact climatique de la vente et de l'utilisation de ces énergies fossiles. M^me^ Duparc indique que Public Eye a publié un bilan climatique des

négociants. Elle explique que l'organisation a montré que les émissions de gaz à effet de serre générées par les produits vendus par ces entreprises étaient, en 2023, 100 fois plus importantes que celles de la Suisse. Elle relève que ces géants du négoce évitent de mentionner, dans leurs rapports de durabilité, cette empreinte carbone qu'ils laissent derrière eux, car ils considèrent qu'ils ne peuvent être mis en cause que pour les émissions directement liées, par exemple, à leurs bateaux. Elle précise que Public Eye va plus loin et met également en cause les émissions indirectes.

Un député socialise revient sur les 30% d'entreprises de négoce qui n'ont pas d'employés et qui sont considérées comme des sociétés boîtes aux lettres. Il demande si leur cas a été étudié davantage, notamment en ce qui concerne l'impact fiscal de ces entreprises. Il demande également s'il existe des études sur l'impact des conflits en matière de bénéfices pour les entreprises de négoce. Il relève que le précédent député a fait l'éloge de ces sociétés présentes à Genève et indique qu'il se réjouit qu'elles soient présentes et qu'elles créent des emplois, le cas échéant. Il estime toutefois qu'il est nécessaire d'avoir de la transparence sur leurs activités. Selon lui, ces sociétés doivent générer leur chiffre d'affaires au travers d'une activité la plus éthique possible.

M^me^ Duparc répond que, concernant l'impact des conflits sur les traders, Public Eye ne dispose pas d'une étude spécifique, mais sait comment cela se produit. Elle explique que le fait de disposer d'une chaîne de valeur intégrée permet à ces entreprises d'accumuler des marchandises dans leurs entrepôts, d'acheter des contrats futurs, puis de les revendre. Elles sont donc outillées pour faire face à ce type de crise. Elles ont la capacité de jouer et de réagir à ces événements. Elle estime qu'elles ont été servies à cet égard par la guerre en Ukraine et la situation au Moyen-Orient.

Un député UDC estime qu'il y a un mélange dans le texte. Il relève que celui-ci mentionne des pays tels que la Bolivie ou l'Angola, soit des pays moins puissants que les sociétés qui exploitent des matières premières sur leur territoire. Dans ce cas, on peut se demander si la Suisse n'aurait pas une responsabilité de contrôle des multinationales concernées. Toutefois, les auditionnés parlent également de la Russie et des Emirats arabes unis, soit des Etats beaucoup plus puissants, y compris plus puissants que les sociétés qui interviennent sur leur territoire. Il estime que les auditionnés mélangent des relations entre Etats souverains, qui s'organisent comme ils le souhaitent, et des interventions dans des Etats qui sont moins puissants que les sociétés concernées. Il demande s'il ne faudrait pas distinguer ces deux cas de figure. M^me^ Duparc répond que Public Eye a essayé de parler du modèle d'affaires des négociants. Elle indique qu'il existe plusieurs cas de figure. En effet, il y a, d'une part, le négociant qui spécule en période de crise et, d'autre part, le

négociant qui accorde un prépaiement à un pays du Sud, avec un risque de corruption en arrière-plan. S'agissant du pétrole russe, elle relève que, lorsque l'embargo a été décrété, Public Eye s'est rendu compte que Genève était une place parmi les plus importantes en matière de négoce de pétrole russe. Elle rappelle que la Suisse a adopté les sanctions de l'Union européenne. Elle indique que l'opacité que Public Eye a démontrée et dénoncée se retrouvait dans le modèle d'affaires des négociants, notamment dans la manière dont ils échappaient aux sanctions.

A la question du même député qui se demande s'il n'y a pas lieu de distinguer ces situations, M. Bachmann répond que Public Eye ne s'est pas concentrée uniquement sur les cas de violation des droits humains, comme le fait la motion. Il indique que le député a raison sur un point : le problème principal réside dans le fait que, par l'intermédiaire de ces sociétés, les profits arrivent en Suisse, tandis que les aspects négatifs se manifestent dans les pays producteurs, où les Etats sont souvent plus faibles. Il explique que c'est précisément la lacune que l'initiative pour des multinationales responsables visait à combler, en introduisant des devoirs de diligence contraignants et un mécanisme de responsabilité pour ces entreprises.

Le député UDC revient sur les activités bancaires de ces entreprises de négoce qui prêtent de l'argent. Il relève qu'elles prêtent de l'argent dont elles disposent, contrairement aux banques. Elles ont donc dans leurs coffres ce qu'elles prêtent. Il demande si Public Eye ne fait pas une distinction à ce titre au niveau de la surveillance. M^me^ Duparc répond qu'il arrive que les prépaiements accordés à certains pays soient structurés avec une partie de fonds propres et une autre partie provenant de fonds d'autres banques. Elle cite notamment le cas de Gunvor au Congo-Brazzaville, dans lequel le prêt accordé comportait une partie provenant de BNP et une partie provenant des fonds de Gunvor. Elle estime que ce mélange justifie un intérêt à savoir ce qui se passe.

Un député Ve relève que l'on a affaire à un marché dans lequel les flux de matières se font hors de Suisse. S'agissant de la première invite, il demande comment les auditionnés envisagent sa mise en œuvre et à qui cette compétence pourrait être déléguée. M. Bachmann répond qu'il s'agit d'un travail qui pourrait être réalisé par une structure académique ou par des consultants spécialisés dans le domaine, comme il en existe beaucoup à Genève. Il ajoute que l'utilisation d'outils en accès libre, combinée aux données de l'Etat de Genève, permettrait de réaliser une cartographie assez exacte de ce secteur. Il ne pense pas que Public Eye devrait effectuer ce travail, mais estime que beaucoup d'organisations en seraient capables.

Un député MCG relève que Genève, de par sa géographie et son histoire, est tournée vers l'activité de négoce. Il indique avoir l'impression que les

auditionnés reprochent à une société de faire des bénéfices. Il comprend que l'on puisse reprocher à une société des actes de corruption, mais il estime qu'il appartient à la justice d'en rendre compte ou aux Chambres fédérales de revoir la législation en la matière, le cas échéant. Il répète avoir l'impression que Public Eye reproche à ces sociétés de faire des bénéfices. M. Berthoud répond que Public Eye ne reproche pas de facto à une société de faire des bénéfices. Il indique que Public Eye met le doigt sur certaines pratiques et documente des cas de corruption ou d'atteintes aux droits humains. Il estime que cela amène à s'interroger, en tant que citoyens, sur le fait que la Suisse récupère les fruits du négoce sans forcément vouloir savoir ce qui se passe ni d'où proviennent ces bénéfices. Il indique que cela l'interroge sur la capacité de l'Etat, que représentent les députés, à vérifier la provenance de l'argent qui permet de financer les politiques publiques. Il estime qu'il faut se demander si cet argent est éthique, s'il devrait être réparti différemment, qui en bénéficie et qui en est lésé. Il relève que Genève accueille cet argent, mais dispose de peu de connaissances sur son origine. C'est le message que Public Eye essaie de transmettre.

Le député UDC est d'avis que c'est le travail de la justice. M. Berthoud indique qu'il appartient à l'Etat de fixer les règles, que la justice applique ensuite. Le même député estime que cela ne relève pas du niveau cantonal.

Un député PLR rappelle que tout le monde souhaite un monde plus juste et plus éthique. Il estime toutefois que la question est de savoir jusqu'où aller. Il relève que, si l'on pousse le raisonnement jusqu'au bout, on peut se demander si l'on a bonne conscience en utilisant un ordinateur Apple ou un smartphone. Il indique que l'on peut aller très loin dans ce type de réflexion. Il demande donc ce qui devrait être mis en place si l'on va jusqu'au bout du raisonnement. Il ajoute que, si ces structures subissent une pression trop importante, elles pourraient vouloir quitter Genève. Il estime que c'est le système sain de la Suisse et sa démocratie qui les attirent. Si elles devaient quitter Genève et que ces activités se déroulaient ailleurs, il y aurait selon lui moins de contrôle et moins de condamnations, comme celle citée concernant Trafigura et son ancien haut dirigeant. Il demande quel système les auditionnés souhaitent mettre en place, qui serait meilleur que le système actuel, sans prendre le risque que ces structures quittent Genève.

M. Bachmann répond que les mesures proposées par Public Eye, ainsi que les initiatives pour lesquelles Genève pourrait adopter une approche favorable, portent sur la transparence. Il estime qu'il ne s'agit de rien de radical, mais de mesures s'inscrivant dans le système existant afin de s'assurer que ce modèle d'affaires n'exploite pas d'autres pays ou d'autres populations, ce qui est souvent le cas actuellement, selon lui. Il indique partager l'idée qu'il existe de

nombreuses raisons expliquant la richesse de la Suisse et le fait que la population en bénéficie. Il estime toutefois qu'une partie de cette richesse est aussi créée sur le dos d'autres personnes. Selon lui, le message que Public Eye souhaite laisser est qu'il faut en être conscient et essayer de limiter le risque que la Suisse profite au détriment d'autres personnes dans le monde.

Un député LJS s'interroge sur le rôle de Genève à ce niveau. Il demande si Public Eye a réalisé une analyse comparative de ce que d'autres cantons ont fait ou non par rapport à ce que fait la Confédération. M[me] Duparc répond que Public Eye a été invitée en raison d'une motion du Grand Conseil qui propose de répondre à ces questions. Elle précise que Public Eye n'est pas à l'origine de cette demande, en indiquant que Public Eye n'a effectivement pas réalisé d'analyse comparative dans d'autres cantons, car elle n'a pas été convoquée par les parlements cantonaux à ce sujet.

M. Berthoud ajoute que le travail d'enquête et de plaidoyer de Public Eye se fait principalement au niveau fédéral. Il indique qu'un certain nombre de mesures proposées ce sont des mesures d'appui du canton de Genève, qui compte à Berne. Il relève qu'à Genève, certaines choses peuvent néanmoins être entreprises et relèvent de la compétence du canton, comme la cartographie de ce qui se passe sur son territoire, afin que les députés puissent prendre des décisions en pleine conscience. Il estime qu'il existe actuellement une forme de confiance dans les décisions prises, sans disposer de tous les éléments. C'est, selon lui, le message que Public Eye souhaite transmettre.

**Audition de SUISSENÉGOCE**

***Représenté par M[me] Florence Schurch, secrétaire générale***

M[me] Schurch indique avoir pris connaissance de la motion, en particulier des invites adressées au Conseil d'Etat. Elle précise qu'elle reviendra sur la question de l'examen des pratiques de négoce et du travail de transparence sur la provenance des matières premières.

Concernant la deuxième invite, qui a pour objectif de « soutenir toute initiative visant à enquêter et à réglementer l'importation et le commerce de matières premières dont l'origine est liée à des conflits armés et à des violations graves des droits humains », M[me] Schurch estime qu'une précision préalable est nécessaire. Elle explique que, dans le négoce de matières premières, les entreprises suisses n'importent en réalité rien en Suisse. Ce sont les importateurs qui importent en Suisse. Elle donne l'exemple d'une entreprise active dans les métaux, qui a invité 9 banques ainsi qu'elle-même à visiter ses infrastructures en Chine. Elle rappelle que la Chine est le plus grand raffineur de métaux au monde et possède de nombreuses mines à l'étranger. Elle indique

que 80% du nickel mondial provient d'Indonésie et que 100% des mines indonésiennes appartiennent à des entreprises chinoises. Les négociants genevois achètent par exemple du cuivre au Pérou, l'envoient en Chine pour y être raffiné, puis le réexpédient depuis la Chine vers d'autres destinations. Elle souligne donc que les négociants n'importent pas de matières premières en Suisse. Selon elle, la commission ne pourra dès lors pas obtenir de réponse pertinente sur ce deuxième point.

S'agissant de la première invite, Mme Schurch indique que les entreprises de négoce doivent déjà remplir plus de 150 rapports par jour auprès de toutes les instances possibles, en Suisse, en Europe et au niveau international. Ces rapports concernent notamment les régulations applicables en matière de traçabilité des matières premières, de financement, de manipulation des marchés, de droits humains, ainsi que d'autres obligations de conformité. Elle précise avoir transmis à la commission des listes non exhaustives des rapports de conformité que les entreprises doivent remplir. Elle cite d'abord, au niveau fédéral, la DDTrO, soit l'ordonnance de 2021 sur les devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflits et en matière de travail des enfants. Elle explique que les entreprises doivent tracer toute la chaîne d'approvisionnement, depuis la sortie de la mine jusqu'à la revente à l'importateur. Cette ordonnance prévoit un rapport public obligatoire, un audit indépendant annuel ainsi qu'une responsabilité pénale personnelle des dirigeants. Elle estime dès lors qu'aucune entreprise suisse normalement constituée ne prendra le risque d'exposer ses dirigeants à des poursuites pénales personnelles. Mme Schurch mentionne également la LBA, qui impose de surveiller les contreparties, ainsi que la LEmb, dont le SECO est l'autorité d'application. Elle évoque en outre l'art. 964a CO, relatif à la transparence non financière, la LCB, ainsi que la LBMA, qui fixe des standards spécifiques à l'or et aux métaux précieux. Elle cite encore l'Office suisse de contrôle des métaux précieux et la SBGA, qui est un partenariat public-privé avec le SECO et qui surveille la filière de l'or en Suisse, notamment les mines artisanales et à petite échelle. Elle mentionne enfin le Responsible Jewellery Council (RJC). Mme Schurch indique qu'au niveau européen, il existe également le règlement sur le travail forcé. Elle précise qu'il s'agit de régulations européennes ayant une vocation extraterritoriale. Elle cite également le règlement sur les minerais de conflit, instauré en 2017, ainsi que le CBAM, qui est un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières et qui concerne la traçabilité des émissions carbone. Elle mentionne encore le système d'échange de quotas d'émission carbone à l'entrée de l'Union européenne.

S'agissant des aspects financiers, M^me^ Schurch évoque le REMIT, qui est la réglementation européenne visant à protéger les marchés de l'électricité et du gaz naturel contre les abus de marché. Elle précise que son objectif est de garantir une concurrence ouverte et loyale en Europe. Elle cite également MiFID, soit la directive sur les marchés d'instruments financiers.

Au niveau international et maritime, M^me^ Schurch mentionne l'OMI 2020, qui limite la teneur en soufre des carburants. Elle cite également le règlement FuelEU, ainsi que l'ensemble des acronymes correspondant aux régulations établies par le régulateur, soit l'OMI. Elle ajoute que les entreprises doivent également se conformer aux sanctions. Dans la mesure où elles achètent auprès de producteurs pour vendre à des consommateurs et qu'elles font du commerce en dollars, elles doivent respecter l'ensemble des sanctions suisses, européennes, américaines, ainsi que celles d'autres juridictions concernées.

L'auditionnée évoque ensuite le Dodd-Frank Act, qui a une portée extraterritoriale et qui impose aux entreprises cotées en bourse de déclarer l'utilisation des 3TG. Elle mentionne également le Price Cap, en vertu duquel le pétrole russe ne peut pas être acheté au-dessus d'un certain prix. Elle précise que l'origine du pétrole acheté est contrôlée. Elle cite encore la CFTC, qui assure une surveillance des marchés.

Elle ajoute que ces obligations s'appliquent sans compter les douanes, le paiement de la TVA, le contrôle des prix des matières premières par les bourses d'échange, les lois antitrust, les prix de transfert entre entités d'un même groupe, le contrôle de la qualité des matières premières, ainsi que le financement par les banques, pour lequel les entreprises doivent établir des rapports quotidiens.

M^me^ Schurch estime qu'un autre élément très important est la collaboration avec les groupes de développement. Elle explique que de nombreux fonds de développement financent les entreprises de négoce à Genève. Certaines banques de développement détiennent même une partie d'entreprises de négoce à Genève, car elles considèrent que le négociant contribue au développement économique dans les pays en voie de développement.

Elle indique avoir transmis à la commission une liste non exhaustive des banques avec lesquelles les entreprises travaillent le plus souvent. Elle cite la Société financière internationale (SFI), ainsi que la FMO, soit la banque de développement néerlandaise, fondée en 1970, qui constitue un partenariat public-privé et dont 51% des actions sont détenues par l'Etat néerlandais.

La secrétaire générale de SUISSENÉGOCE mentionne également la KfW-DEG, qui est l'une des principales banques de promotion et de développement économique au monde. Elle précise que cette banque de développement

s'engage à améliorer les conditions de vie économiques, sociales et environnementales à travers le monde pour le compte de la République fédérale d'Allemagne. Elle cite encore la CDC, soit la banque de développement britannique, ainsi que l'AFD Proparco, filiale de l'Agence française de développement, qui mène son action dans le cadre du programme français de développement international et de solidarité et qui intervient dans plus de 100 pays, notamment en Afrique, en Asie, en Amérique latine, en Eurasie et au Moyen-Orient. M^me^ Schurch mentionne enfin la Banque asiatique de développement (ADB), qui est une banque multilatérale soutenant une croissance durable, inclusive et résiliente en Asie et dans le Pacifique, ainsi qu'IDH, une organisation mondiale basée aux Pays-Bas, qui rassemble des acteurs publics et privés et qui est également financée par le SECO.

M^me^ Schurch indique finalement que les entreprises rédigent également des rapports de durabilité, dans lesquels elles expliquent les projets qu'elles mènent. Elle précise que ces rapports vont parfois au-delà de ce que les réglementations exigent. Elle souligne que, dans le négoce, il n'est pas possible de travailler sans le financement des banques. Elle donne l'exemple d'une PME qui affrète un bateau par mois rempli de pétrole. Un Panamax représente par exemple 60 millions de francs. Elle relève que ce type d'opération est réalisé par des PME et qu'il faut imaginer le chiffre d'affaires que cela représente. Sans une banque pour financer une partie de l'opération, en plus des fonds propres engagés, ces entreprises ne pourraient pas travailler. Elle ajoute que les multinationales affrètent, quant à elles, des centaines de bateaux par mois, ce qui suppose des besoins très importants en liquidités.

M^me^ Schurch explique que c'est pour cette raison qu'il est important, pour les négociants, d'inviter régulièrement les banques à voir où ils achètent leurs matières premières. Cela permet aux banques d'avoir confiance. Elle indique être contente et fière qu'à ce jour aucune fraude comparable à celles qui ont pu être observées en 2020 en Asie du Sud-Est n'ait été constatée. Elle cite l'exemple des céréales russes, qui ne font l'objet d'aucune sanction européenne, américaine ou suisse, car la nourriture est un droit fondamental et les gouvernements ne souhaitent pas utiliser l'alimentation comme une arme de guerre. Elle précise toutefois qu'aujourd'hui, aucun négociant n'achète de céréales russes, car le risque d'image vis-à-vis des banques est trop élevé.

En conclusion, M^me^ Schurch estime que la régulation demandée par la M 3181 est redondante avec ce qui existe déjà et avec le droit en vigueur. Elle la considère également comme contre-productive pour la place de négoce de Genève, en créant une concurrence directe avec Zoug et avec d'autres centres situés à l'étranger, notamment Dubaï et Singapour. Selon elle, cette régulation n'apporterait aucun bénéfice aux populations des pays producteurs. Elle estime

qu'une diminution de l'influence de Genève signifierait également moins de leviers sur les standards mondiaux. Elle rappelle que le cadre législatif existe déjà et qu'il couvre l'ensemble des éléments demandés par la motion. Elle considère qu'affaiblir la place de négoce genevoise et faire fuir les entreprises à Zoug ou à l'étranger n'aiderait personne dans les pays producteurs, mais pénaliserait les citoyens genevois.

En amorce de la session de questions, un député PLR relève que la liste de toutes les mises en conformité est très impressionnante. Il indique que sa question est liée à la motion. Lorsqu'on entend cette liste et que l'on affirme, en parallèle, que la Suisse et Genève constituent une base offrant des conditions-cadres attractives, il demande si cela est réellement encore le cas ou s'il y aurait lieu de simplifier certaines choses. M^me^ Schurch rappelle que les négociants sont venus à Genève il y a environ 20 ans pour trois raisons. Les deux premières étaient les conditions fiscales agréables, avec une taxation située plus ou moins entre 7% et 11%, ainsi que la présence des banques. Elle indique que Genève était attractive, car les banques genevoises ont inventé le système de financement du négoce. Elle ajoute que la troisième raison était l'éducation, ainsi que la matière première dont dispose la Suisse, à savoir les qualifications et les employés. Elle explique que la présence d'employés qualifiés a permis d'éviter une vague de déménagements d'entreprises à Dubaï à la suite des sanctions russes. Elle précise que de nombreuses entreprises ont quitté la Suisse pour Dubaï et lui demandent désormais de venir les former, faute de trouver des employés qualifiés sur place. Elle indique refuser catégoriquement de le faire.

M^me^ Schurch ajoute qu'en matière d'impôts, la Suisse n'est plus du tout attractive. Elle estime que la Suisse figure quasiment parmi les pays les plus chers au monde, dès lors qu'elle taxe à 15%, comme tous les pays de l'OCDE ayant signé l'accord BEPS. Elle relève toutefois que d'autres pays disposent de systèmes de calcul permettant de restituer une partie de cet argent aux entreprises, notamment par des financements liés à la durabilité.

M^me^ Schurch donne l'exemple du transport maritime, qui est aujourd'hui en train de déménager à Singapour. Elle explique que Singapour taxe les entreprises à 15%, mais que l'Etat finance certains projets, par exemple celui de voile rétractable à hauteur de 20 millions pour une entreprise. Elle précise que, dans le cadre des 15% de l'OCDE, le transport maritime est exclu. Singapour le taxe donc à 0%. Elle indique ne pas demander une taxation à 0%, mais que les autorités fassent un effort pour les entreprises qui quittent aujourd'hui la Suisse. En réponse à une question du même député PLR, M^me^ Schurch répond qu'il s'agit d'une décision qui se prend au niveau cantonal.

Un député S indique ne pas être certain de comprendre l'aspect fiscal évoqué. Il dit ne pas comprendre cette marge fiscale qui échapperait à la Confédération et à Genève du fait que la Suisse est liée au taux de 15%.

Mme Schurch explique que le transport maritime n'est pas compris dans la taxe BEPS ni dans le taux de 15%. Les pays sont donc libres de taxer le commerce maritime comme ils le souhaitent. A la question d'un député S quant à cette exception, l'auditionnée répond que le commerce maritime est vital pour le monde entier. Si celui-ci est taxé, les matières premières deviennent plus chères. Elle compare cette situation au carburant aéronautique, qui n'est pas taxé afin que les produits restent les moins chers possible.

Le député S demande si Mme Schurch parvient à identifier certaines failles dans le dispositif, permettant d'expliquer que, malgré toutes ces mesures, des scandales ressortent encore et touchent des entreprises à Genève. Il relève que le sujet du négoce de matières premières n'est pas évident, notamment parce que, dans les pays producteurs, il existe des cas de fraude, de corruption et des impacts importants sur ces pays. Il demande donc s'il existe des failles dans le système. Mme Schurch répond qu'elle ne voit pas de faille. Elle estime au contraire que le système fonctionne bien, car lorsque des cas de corruption sont dénoncés, qu'ils donnent lieu à une procédure par le Ministère public et que des personnes sont condamnées, cela signifie que le système fonctionne. Elle ajoute que, comme dans tous les domaines d'activité, il existe de bons et de mauvais acteurs.

Ce même député indique que Public Eye a mentionné que 30% des sociétés du secteur du négoce n'auraient aucun employé en Suisse. Il relève que 30% des entreprises de négoce en Suisse seraient ainsi des sociétés boîtes aux lettres, attirées par le système fiscal suisse. Il demande à Mme Schurch si elle connaît ce ratio. Mme Schurch répond qu'elle ne le connaît pas et qu'elle ne peut donc pas se positionner sur ce point. Elle indique que SUISSENÉGOCE compte un peu plus de 200 entreprises membres, qu'elle les connaît toutes personnellement et que celles-ci disposent d'employés physiquement présents. Elle ajoute que certaines PME n'ont toutefois pas beaucoup d'employés.

Remerciant Mme Schurch pour ce panorama complet, précis et convaincant, un député PLR relève que la densité du cadre réglementaire a été présentée. Il indique que les détracteurs du secteur affirment souvent que les négociants seraient des truands et que les démarches qu'ils engagent ne relèveraient que du greenwashing, au travers de brochures publicitaires sans fondement. Il dit connaître la difficulté de modifier cette perception, alors que tout le monde, à Genève, salue les bons résultats économiques du secteur. Dans ce contexte, il demande si, dans la pratique, les efforts de durabilité sont uniquement des paillettes destinées à se donner bonne conscience, ou si Mme Schurch en voit

réellement l'impact. Il demande également quelles autres actions positives sont menées par les membres de SUISSENÉGOCE. La représentante de SUISSENÉGOCE indique que l'on entend parfois que les négociants seraient tous des truands, de la même manière que l'on entend dans la rue que les politiciens seraient tous des menteurs. Elle estime que le député a raison lorsqu'il relève que les rapports de durabilité peuvent donner cette impression, car ils sont souvent très mielleux et trop « greenwashés ». Elle explique que les négociants y mettent beaucoup d'éléments afin d'être certains de n'avoir rien oublié. Elle leur dit d'arrêter de tout formuler de cette manière, car cela conduit les gens à penser, à tort, qu'ils font du greenwashing. Elle souligne toutefois que les négociants mènent bien des actions positives. Concernant le transport maritime, elle cite les projets de voiles rétractables déjà mentionnés, qui permettent de réduire la consommation de carburant. Elle précise que, par gros temps, ces voiles sont rétractées et les moteurs enclenchés, mais que ces dispositifs permettent néanmoins de nombreux renforcements dans le domaine maritime. Elle rappelle qu'un bateau a une durée de vie de 20 à 30 ans. Dès lors, si l'objectif est d'atteindre 0 carbone en 2050, les bateaux qui sortent aujourd'hui des chantiers doivent être à 0 émission. Pour les bateaux existants, il faut optimiser l'utilisation du diesel. Elle cite notamment l'utilisation de peintures spécifiques pour les coques, qui permettent aux bateaux de mieux glisser et de réduire la consommation de diesel de 20%. Elle évoque également les régulations sur les sulfites, en rappelant que le diesel maritime est très polluant, car riche en soufre, et que des régulations internationales visent à réduire cette pollution.

M^me^ Schurch rajoute qu'un négociant tel que Vitol a investi 2 milliards dans la lutte contre le changement climatique. Elle donne l'exemple des bus publics de Bogota, qui fonctionnent à l'énergie solaire. Elle mentionne également des projets menés dans certains Etats, comme l'Iowa, où les négociants travaillent avec de grandes fermes et avec les agriculteurs pour capter les émissions provenant notamment des ruminants. Elle cite encore des projets en Afrique, dans des pays où la cuisine se fait au charbon, ce qui est très toxique. Des négociants financent ainsi des projets visant à sortir du charbon et à permettre l'utilisation d'autres modes de cuisson. Elle ajoute qu'elle ne détaille pas les hôpitaux, routes et écoles également construits dans le cadre de ces projets. Elle indique comprendre que ces entreprises puissent être accusées de greenwashing lorsque tous ces éléments sont rassemblés dans un rapport de durabilité. Elle estime toutefois que cette perception ne correspond pas à la réalité.

Le député PLR indique entendre que cette motion est redondante. Il relève qu'au mieux, elle solliciterait une armada de fonctionnaires et qu'au pire, elle

porterait préjudice à l'attractivité de la place genevoise. Il demande donc si la recommandation de Mme Schurch est de ne pas adopter la motion. Mme Schurch répond qu'elle ne peut pas se positionner sur ce point, car il s'agit du rôle des députés. Elle précise toutefois que sa conclusion est claire. Les entreprises de négoce à Genève rapportent fiscalement au canton, créent des emplois, contribuent à l'éducation et font vivre les fleuristes, les traiteurs, les boutiques et les restaurants. Elle relève que lorsqu'une banque quitte le centre-ville, tous les restaurants autour sont touchés, voire font faillite. Elle indique que si les 500 employés de Trafigura devaient quitter le canton, tout le secteur situé autour de leurs locaux serait impacté. Elle estime donc qu'il faut également tenir compte de tous les artisans qui gravitent autour des négociants.

Un député Ve revient sur la question des banques. Il relève que Mme Schurch a beaucoup parlé du financement du négoce et a évoqué les banques de développement, qui suivent des paramètres éthiques. Il suppose toutefois que l'ensemble des négociants n'utilise pas ce type de banques, mais recourt également à des banques ordinaires, qui ne disposent pas nécessairement des mêmes critères éthiques. Il demande à Mme Schurch si elle connaît la répartition entre ces différents types de banques. Celle-ci répond que les banques moins regardantes dans le financement du négoce se trouvent plutôt à l'étranger, notamment à Dubaï, car elles n'ont pas toujours l'expérience ni le personnel qualifié. Elle indique que cela pose d'ailleurs un problème de concurrence avec les banques suisses, qui respectent les exigences en matière de rapports de conformité. Elle mentionne également les banques asiatiques et américaines.

La présidente complète en précisant qu'il existe en Suisse des banques commerciales qui ouvrent des lignes de crédit aux négociants. Elle relève que ces banques sont soumises au droit bancaire suisse et à autant de réglementations que celles figurant dans la liste fournie par Mme Schurch. Le même député Ve entend donc que les banques qui opèrent en Suisse suivent des paramètres éthiques imposés, même lorsqu'il ne s'agit pas de banques de développement. Mme Schurch confirme que c'est bien le cas, car il n'existe pas de banque de développement en Suisse.

Le député Ve indique qu'en effectuant une recherche, on constate qu'un certain nombre de minéraux sont considérés comme des minerais de conflit, notamment en RDC. Il demande quelle régulation s'applique à ce type de situation. Il souhaite savoir si, dans le cas d'une exportation de la RDC vers les USA, la DDTrO s'applique. Mme Schurch répond que cette loi ne s'applique pas directement dans ce cas, puisqu'il s'agit d'une ordonnance fédérale qui ne s'applique qu'en Suisse. Elle précise toutefois que si une société suisse

s'occupe de cette importation de la RDC vers les USA, elle doit alors répondre au droit suisse.

Le député comprend qu'il s'agit donc uniquement du financement, puisque le flux de matières passe entre le Congo et les USA, tandis que les flux financiers passent par la Suisse. M^me^ Schurch répond que, si l'opération est menée par une entreprise établie en Suisse, celle-ci est soumise au droit suisse. Elle précise qu'elle n'est pas seulement soumise au droit suisse : si le bateau est enregistré dans un pays européen, l'entreprise doit également être en conformité avec le règlement européen sur les minerais de conflit. En arrivant aux USA, elle doit encore respecter les réglementations américaines et internationales.

Ce même député indique que Public Eye a publié un rapport à ce sujet, dans lequel la transparence des rapports climatiques est évaluée comme faible, et la compatibilité avec les objectifs de l'Accord de Paris comme très faible. Au regard des éléments présentés par M^me^ Schurch, il dit avoir l'impression qu'il s'agit d'écoblanchiment. Il relève que M^me^ Schurch a parlé du transport, alors que la plus grande partie du bilan carbone concerne l'extraction et la transformation. Selon lui, si l'on veut faire un bilan carbone honnête, il faut regarder la principale source d'émissions de $CO_2$. M^me^ Schurch répond qu'il existe un problème important, à savoir que le régulateur et les autorités ne se sont pas encore accordés sur une manière de calculer le carbone. Elle explique que chacun applique donc sa propre méthode de calcul, mais qu'il n'existe pas de régulation internationale déterminant la manière de calculer les émissions. Elle estime que c'est pour cette raison que le rapport de Public Eye constitue, selon elle, du greenwashing à l'envers. Elle relève que Public Eye note les entreprises, mais que, faute de régulation, il faudrait connaître le paradigme utilisé pour parvenir à ses conclusions et effectuer ses calculs. Elle indique que Public Eye n'a, selon elle, jamais su répondre à cette question méthodologique. Elle ajoute qu'il ne faut pas oublier que Public Eye est financée et que, dans ses rapports, ce sont toujours les mêmes entreprises qui sont nommées, ou plutôt toujours les mêmes entreprises qui ne sont pas nommées.

Le député Ve relève que le rapport semble avoir été établi sérieusement, sur la base des méthodes habituellement utilisées pour les bilans carbone, avec les scopes 1, 2 et 3. M^me^ Schurch objecte que, pour le scope 3, il n'existe aucune régulation indiquant comment le calculer. Elle indique qu'à chaque COP, les acteurs concernés demandent que l'on précise comment calculer ce scope 3, qui est celui qui les impacte le plus. Jusqu'à présent, personne ne leur a toutefois indiqué comment il devait être calculé. Elle ajoute qu'ils se réjouissent qu'une instance internationale précise la méthode à suivre.

**Prise de position des groupes**

Un député socialise indique que son groupe votera sa motion. Il précise avoir conscience que le dispositif réglementaire fédéral et international est important. Il relève toutefois que des cas continuent de défrayer la chronique. Il estime qu'il existe donc un besoin, dans ce domaine, d'examiner avec le Conseil d'Etat s'il existe un mécanisme permettant d'améliorer les dispositifs en matière de transparence et de lutte contre la corruption, dans lesquels des entreprises du négoce peuvent être impliquées.

Un député Ve indique que son groupe soutiendra également cette motion. Il relève que, malgré les régulations existantes, des problèmes continuent d'apparaître avec des négociants et l'exportation de minerais issus de zones de conflit. Il ajoute que c'est d'ailleurs l'extraction de ces minerais qui provoque ces conflits. Il estime que, dans ces pays du tiers-monde, la production et l'extraction profitent davantage aux grands groupes qu'à la population locale. Pour ces raisons, son groupe soutiendra la motion.

Un député suppléant LJS indique que son groupe considère qu'il est préférable d'avoir une démarche concertée avec les autres cantons et la Confédération. Il annonce donc qu'il ne soutiendra pas la motion.

Un député MSG indique que le MCG refusera cette motion. Il estime que les éléments présentés lors de l'audition sont clairs, notamment s'agissant du risque de voir le négoce quitter Genève pour Zoug, voire pour Dubaï, où les réglementations ne sont pas présentes de la même manière. Il considère qu'il s'agit, une fois de plus, d'un autogoal de la gauche. Il ajoute avoir été inquiet des propos de SUISSENÉGOCE concernant Public Eye, en particulier sur la non-objectivité de certaines critiques et sur le financement de cette ONG, qu'il juge potentiellement douteux, à l'image selon lui du WWF, qui serait financé par des pétroliers.

Un député PLR indique que son groupe rejettera cette motion. Il estime qu'elle enfonce des portes ouvertes dans un secteur déjà très réglementé, avec un cadre sensiblement plus strict en Suisse que sous d'autres latitudes. Il considère qu'il faut cesser d'être plus royaliste que le roi et de se tirer dans le pied au bazooka. Il relève que Genève dispose d'un tissu économique prospère et qu'il convient de l'entretenir. Il appelle l'ensemble des familles politiques à faire preuve de cohérence. Il souligne que le canton bénéficie, dans ses infrastructures de qualité, des bénéfices générés par ces entreprises, qu'il a le privilège d'accueillir sur son sol. Il estime qu'il faut cesser de vouloir systématiquement s'autoflageller en les muselant. La réglementation existe déjà et ceux qui ne la respectent pas sont punis, comme cela a été évoqué. Il ajoute que si l'on souhaite finir sans emploi, il faut continuer dans cette voie.

Un député LC rappelle qu'il existe une loi sur les entreprises responsables, qui chapeaute ces problématiques. Il indique ne pas souhaiter voir les entreprises du négoce partir chez les voisins ou plus loin. Il ajoute que son groupe fait confiance à la Confédération, qui dispose d'un regard attentif sur ce domaine. Il annonce donc que Le Centre s'opposera à la motion.

Un député UDC indique que l'UDC ne soutiendra pas cette motion. Il estime qu'elle crée une nouvelle couche de contrôle administratif. Il rappelle qu'une longue liste de réglementations a déjà été présentée et il considère qu'il ne faut pas charger davantage ce secteur. Il indique que son groupe ne souhaite pas péjorer l'économie genevoise, déjà à bout de souffle, et souhaite préserver l'emploi ainsi que la prospérité du canton. Pour ces raisons, l'UDC refusera la proposition de motion.

**Vote**

| | |
|---|---|
| Oui : | 5 (3 S, 2 Ve) |
| Non : | 10 (1 LJS, 2 MCG, 4 PLR, 1 LC, 2 UDC) |
| Abstentions : | – |

***La M 3181 est refusée.***

*Date de dépôt : 14 septembre 2026*

RAPPORT DE LA MINORITÉ

**Rapport de Leonard Ferati**

La minorité de la commission vous invite à accepter la proposition de motion 3181 intitulée « L'Etat de Genève doit contribuer à renforcer l'éthique du négoce ».

**Une démarche qui mérite d'être approfondie**

Le secteur du négoce des matières premières occupe une place importante dans l'économie genevoise. Il contribue à l'emploi, aux recettes fiscales ainsi qu'au rayonnement international de notre canton. Cette importance économique ne saurait toutefois nous dispenser de nous interroger sur les conditions dans lesquelles certaines matières premières sont extraites, transportées et commercialisées.

Les chaînes d'approvisionnement sont souvent complexes et traversent des régions touchées par des conflits armés, par la faiblesse des institutions publiques ou par des violations graves des droits humains. Les conséquences environnementales de certaines activités d'extraction ou de production doivent également retenir notre attention.

La motion ne prétend pas que l'ensemble des entreprises actives dans le négoce adopteraient des pratiques problématiques. Elle ne vise pas davantage à opposer l'activité économique au respect des droits humains. Elle part du constat que la position particulière de Genève dans ce secteur justifie une attention politique et institutionnelle proportionnée.

**Une motion aux demandes mesurées**

La minorité relève que la motion ne demande ni la création immédiate d'un nouveau dispositif contraignant ni l'adoption de sanctions cantonales. Elle invite principalement le Conseil d'Etat à établir un rapport sur les pratiques de négoce et sur la provenance des matières premières négociées à Genève, ainsi qu'à soutenir les initiatives visant à lutter contre le commerce de ressources liées à des conflits armés ou à de graves violations des droits humains.

Il s'agit donc, dans un premier temps, d'améliorer la connaissance et la transparence. Sur un sujet aussi complexe, disposer d'informations consolidées constitue une étape utile avant d'envisager, le cas échéant, d'autres mesures.

La minorité reconnaît que les compétences essentielles en matière de réglementation du commerce extérieur, de droit des sociétés et de devoir de diligence relèvent principalement de la Confédération. Cette limite ne signifie cependant pas que le canton serait dépourvu de tout rôle. Genève peut documenter la situation, favoriser le dialogue entre les entreprises, les milieux académiques, les organisations internationales et la société civile, et relayer auprès de la Confédération les préoccupations qui ressortiraient de cet examen.

**Protéger également la réputation de la place genevoise**

Le renforcement de la transparence ne doit pas être considéré comme une attaque contre la place économique genevoise. Il peut au contraire contribuer à la consolider.

Dans un contexte où les exigences de traçabilité, de durabilité et de respect des droits humains prennent une importance croissante, la crédibilité d'une place de négoce dépend également de sa capacité à prévenir les pratiques les plus problématiques. Une place économique forte ne se construit pas uniquement sur son volume d'activité, mais aussi sur la confiance qu'elle inspire.

L'établissement d'un rapport permettrait en outre de mieux identifier les mesures déjà mises en œuvre par les entreprises du secteur, les dispositifs fédéraux existants et les éventuelles lacunes. Le Conseil d'Etat conserverait naturellement une marge d'appréciation quant au périmètre de cet examen et aux moyens permettant de le réaliser.

**Conclusion**

La minorité considère que les interrogations soulevées par la motion sont légitimes et méritent une réponse circonstanciée du Conseil d'Etat. Compte tenu du caractère mesuré de ses invites, de l'importance du secteur pour Genève et des enjeux humains, environnementaux et réputationnels concernés, un refus pur et simple ne paraît pas justifié.

Au vu de ces explications, la minorité de la commission vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à accepter la proposition de motion 3181.